084-258402346-20180615-2018CS95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Publicaitora: 06/07/2018

du Luberedur I"auling autrient le s'invente ici

par délégation

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération **2018CS95** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: HyGreen PROVENCE - CONVENTION DE PARTENARIAT DLVA ET PARCS NATURELS REGIONAUX DU LUBERON ET DU VERDON

L'an deux mille dix-huit et le 15 juin à 14h 30, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 8 juin, se sont réunis à Manosque à la Maison de la biodiversité, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mmes SANTONI, BOR, CARMAGNOLE, COMBE, CHRISOSTOME, DAPRES, DELONNETTE, DOMEIZEL, FEREOUX, GIAI-GIANETTI, JEAN, LETTERON, MAGNE, NAJI, PRIMO, REUS, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER.

MM. BERGER, BOREL, BONHOMME, BOUFFIER, CHENEZ, DECUIGNIERES, FABRE, LEROUX, PEYRON, POZZO, RUFFINATI, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

M. AUTARD à Mme SARTO-BARANCOURT

M. BADOC à Mme REUS

M. PERELLO à Mme MAGNE

M. BOYER à Mme COMBE

M. DEPOISSON à M. BERGER

M. MATHERON à Mme DAPRES

M. SACCO à M. FABRE

M. DEILLE à M. BONHOMME

Mme ARAGONES à M. CAHOUR

M. FISCHER à Mme PRIMO

Mme SERRA à Mme FEREOUX

M. FRAYSSINET à M. DECUIGNERES

Mme CZIMER-SYLVESTRE à M. SAUVAGEON

Mme CHRISOSTOME à Mme BOR

Mme DE LUZE à Mme JEAN

M. LE CORNEC à M. PEYRON

M. PETIET à M. BOUFFIER

Etaient excusés:

Mme AMOROS, MM. CAVALIER et DAUMAS.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖪 • www.parcduluberon.fr



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses orientations :

- B.1 Réussir un aménagement fin et cohérent du territoire
- B.2 Améliorer le cadre de vie et la qualité de la vie

Vu la présentation du projet aux membres du Bureau syndical du 24 mai 2018,

Vu l'avis de la « « commission aménagement du territoire » du Parc du 7 juin 2018,

Considérant la volonté d'accompagner la transition énergétique du territoire dans le respect de la Charte du Parc,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité,

- **APPROUVE** la participation du Parc naturel régional du Luberon au projet Hy Green Provence sur le territoire de DLVA.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention tripartite annexée ainsi que tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s): 1